



FLASH INFO CFCSP

L'actu du cyclisme des Sapeurs-Pompiers



2021 N°11

7/09/2021



**Championnat de France VTT des Sapeurs-Pompiers
Vendredi 17 et samedi 18 septembre 2021
Au Creps de Poitiers 2021**

**Dernière information importante à tous les
concurrents, accompagnateurs et officiels**

En accord avec la Direction du Creps de Poitiers, le Comité d'organisation du Championnat de France VTT des Sapeurs-Pompiers 2021 et la Coordination Française de Cyclisme des Sapeurs-Pompiers nous vous demandons de prendre en compte les dernières informations sanitaires importantes pour le bon déroulement de cette compétition nationale.

Nous vous rappelons que le site du Creps de Poitiers est une propriété privée et il est fermé au Public suite à cette crise sanitaire. Les organisateurs n'ont eu que l'autorisation d'accès pour le championnat de France le vendredi 17 et samedi 18 septembre 2021.

Pour effectuer des reconnaissances du parcours, assister aux réunions nationales, à la prise des dossards, le site sera ouvert à tous à partir du vendredi 17 septembre 2021 de 8h30 à 18h00 en passant par l'accueil du Creps de Poitiers. Il faudra impérativement présenter votre **PASS SANITAIRE** afin d'obtenir un badge journalier qui vous donnera le droit d'accès sur le site du Creps de Poitiers.

Le samedi 18 septembre 2021, à partir de 7h00 **passage obligatoire** à l'accueil du site du Creps de Poitiers. Que se soit pour les vététistes, les accompagnateurs, les membres du jury national, les bénévoles, les autorités et les partenaires, il faudra impérativement représenter votre **PASS SANITAIRE** afin d'obtenir un badge qui vous donnera le droit d'accès sur le site du Creps de Poitiers.

Un rappel sur l'environnement, les vététistes sont tenus de respecter la nature et le site du Creps. Aucun rejet d'emballages ou de détritrus sur le parcours ainsi sur le site du Creps. Le non-respect de l'environnement les vététistes seront inclus par les membres du jury national.

Nous vous informons à nouveau sur les mesures sanitaires (Pass sanitaire obligatoire pour participer au championnat de France et les gestes barrières à respect). Les vététistes qui se présentent à l'accueil des dossards sans le badge ou sans Pass sanitaire ne pourra prétendre de remettre son dossard et voir même d'être exclu du championnat de France VTT 2021 en cas de non respect de ses informations.